


COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Master Musicologie MEEF

Arrêté n° 02021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Jean Duchamp(MCF)	Sabine Terret-Vergnaud (PRAG)	Christine Lafont-Chauray (PRAG)	Fernando Segui (INSPE)
	Isabelle Bretaudeau (MCF)		
Suppléant président.e			
Emmanuel Reibel (PR)			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

M2 Musicologie MAAAV

Arrêté n° 02021-13

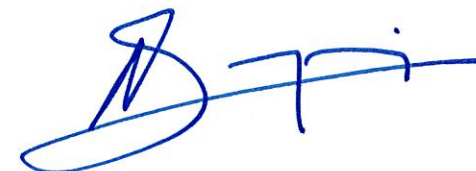
Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Emmanuel Reibel (PR)	Martin Barnier (PR)	Laetitia Pansanel-Garric (PRAG)	
	Jean-Christophe Branger (PR)		
Suppléant président.e			
Jean-Marc Serre (PRAG)			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022
M2 Musicologie MFA

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Emmanuel Reibel (PR)	Jean-Christophe Branger (PR)	Isabelle Bretaudeau (MCF)	
	Jean Duchamp (MCF)	Denis Le Touzé (MCF)	
	Thomas Soury (MCF)		
	Céline Chabot-Canet (MCF)		
Suppléant président.e			
Françoise Andrieux (MCF)			

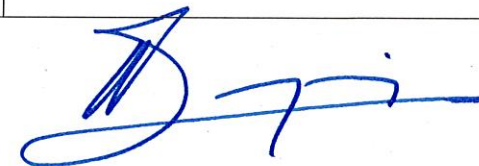


COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

MI Musicologie MFA

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Emmanuel Reibel (PR)	Jean-Christophe Branger (PR)	Isabelle Bretaudeau (MCF)	
	Jean Duchamp (MCF)	Denis Le Touzé (MCF)	
	Thomas Soury (MCF)		
	Céline Chabot-Canet (MCF)		
Suppléant président.e			
Françoise Andrieux (MCF)			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022
M1 Musicologie MAAAV

Arrêté n° 02021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG... de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Emmanuel Reibel (PR)	Martin Barnier (PR)	Laetitia Pansanel-Garric (PRAG)	
	Jean-Christophe Branger (PR)		
Suppléant président.e			
Jean-Marc Serre (PRAG)			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

L3 Musicologie

Arrêté n° 02021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG... de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Jean-Christophe Branger (PR)	Céline Chabot-Canet (MCF)	Christine Lafont-Chauray (PRAG)	
	Denis Le Touzé (MCF)	Laetitia Pansanel Garric (PRAG)	
	Thomas Soury (MCF)	Jean Duchamp (MCF)	
Suppléant président.e			
Emmanuel Reibel (PR)			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022
L2 MUSICOLOGIE

Arrêté n° 02021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG... de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Jean-Christophe Branger (PR)	Céline Chabot-Canet (MCF)	Christine Lafont-Chauray (PRAG)	
	Denis Le Touzé (MCF)	Laetitia Pansanel Garric (PRAG)	
	Jean Duchamp (MCF)	Laurent Grégoire (PRAG)	
	Françoise Andrieux (MCF)	Muriel Joubert (PRAG)	
	Thomas Soury (MCF)		
Suppléant président.e			
Emmanuel Reibel (PR)			